



Coubron, le 18 juin 2020

VILLE de COUBRON
Seine-Saint-Denis

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 17 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le 17 juin.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de monsieur Ludovic TORO, Maire, Conseiller Régional d'Ile-de-France et Vice-Président de Grand Paris Grand Est.

La séance est ouverte à 20h45

Etaient présents :

Ludovic TORO, Maire,
Claude SPIQUEL, Evelyne GUERIN, Sébastien GASPARD, Patricia ROBIDA,
Jean-Louis ALEXANDRE, Mélanie LE SAUTER, Jean-Yves CONNAN, Céline RUVA, Maires Adjoints,
Patrick VERGE, Pascal COMMEAUX, Willy KLEIN, Conseillers Municipaux Délégués,
Martine BOUVET, Pascale COLTIER, Maryse FLECHE, Joël LEFEVRE, Sandrine STENECK, Béatrice BAUDRY,
Céline KONIGSBAUER, Benjamin TOUITOU, Francis NGASSI TAGA, Jean-Claude MATHIAS, Roselyne BRUNON, Conseillers Municipaux.

Absents excusés représentés :

Jacques PLAISANT donne pouvoir à Evelyne GUERIN
Alain PAPIN donne pouvoir à Martine BOUVET
Carine MARY donne pouvoir à Ludovic TORO
Kenza LHAMZI donne pouvoir à Céline RUVA

ORDRE DU JOUR :

I/ DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

L'assemblée désigne Patricia ROBIDA.

II/ APPROBATION DU COMPTE RENDU ET DU PROCES VERBAL DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL

Roselyne BRUNON souligne une erreur concernant son prénom dans le Compte Rendu du précédent Conseil Municipal. La modification sera donc apportée.

1/ DELEGATION DU MAIRE

RAPPORTEUR : Ludovic TORO

Ludovic TORO rappelle qu'en plus des attributions relevant de sa compétence, le Maire peut, sous le contrôle du conseil municipal, en application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, se voir déléguer par le Conseil Municipal certaines de ses attributions, sous son contrôle, et ce pour la durée du mandat, dans le but d'une administration plus efficace des affaires de la commune : il expose donc les grandes lignes.

PAS D'OBSERVATION

VOTE :

Pour : **27 (à l'unanimité)**

Contre : 0

Abstention : 0

2/ REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Ludovic TORO

Ludovic TORO rappelle qu'en application de l'article L.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans un délai de six mois suivant leur installation, les conseils municipaux des communes de 1 000 habitants et plus doivent adopter leur règlement intérieur.

Il précise que celui-ci fixe les modalités et règles de fonctionnement afférentes au fonctionnement de l'assemblée délibérante.

Jean-Claude MATHIAS demande plus de précisions quant aux 500 mots à respecter.

Ludovic TORO répond qu'il s'agit de 500 signes. Et, que la correction sera apportée.

Jean-Claude MATHIAS intervient sur la réception du dossier du Conseil Municipal, en demandant des précisions sur le délai légal de convocation des 5 jours francs.

Ludovic TORO répond que les dossiers sont déposés les jeudis et que les week-ends comptent. Ainsi, les délais sont respectés.

PAS D'OBSERVATION

VOTE :

Pour : **27 (à l'unanimité)**

Contre : 0

Abstention : 0

3/ COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

RAPPORTEUR : Ludovic TORO

Ludovic TORO rappelle que vu l'article 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que « le Conseil Municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres. »

Considérant l'intérêt pour la Municipalité de se doter de 12 commissions afin d'étudier et d'émettre des propositions dans les domaines concernées.

Commission n°1 => **Environnement sous la Présidence de Monsieur Ludovic TORO**

MADAME BEATRICE BAUDRY
MADAME PATRICIA ROBIDA
MADAME CELINE RUVA
MONSIEUR JACQUES PLAISANT
MONSIEUR JEAN-CLAUDE MATHIAS

Vote Pour : **Unanimité** Contre : Abstentions :

Commission n°2 => **Services Techniques / Bâtiments / Restauration scolaire sous le Présidence de Monsieur Claude SPIQUEL**

MONSIEUR ALAIN PAPIN
MONSIEUR PATRICK VERGE
MONSIEUR BENJAMIN TOUITOU
MONSIEUR JEAN LOUIS ALEXANDRE
MONSIEUR JOEL LEFEVRE

Vote Pour : **Unanimité** Contre : Abstentions :

Commission n°3 => **Santé / Prévention / Handicap / Action Sociale / Séniors / Intergénérationnel / Lien social sous la Présidence de Madame Evelyne GUERIN**

MADAME PATRICIA ROBIDA
MADAME PASCALE COLTIER
MONSIEUR JEAN-YVES CONNAN
MONSIEUR FRANCIS NGASSI TAGA
MONSIEUR JACQUES PLAISANT
MADAME ROSELYNE BRUNON

Vote Pour : **Unanimité** Contre : Abstentions :

Commission n°4 => **Finances / Sécurité sous la Présidence de Monsieur Sébastien GASPARD**

MONSIEUR CLAUDE SPIQUEL
 MONSIEUR ALAIN PAPIN
 MADAME CARINE MARY
 MADAME MARYSE FLECHE
 MONSIEUR PATRICK VERGE

Vote Pour : **Unanimité** Contre : Abstentions :

Commission n°5 => **Culture / Animation / Festivités / Bibliothèque / Médiathèque sous la Présidence de Madame Patricia ROBIDA**

MADAME CELINE RUVA
 MADAME SANDRINE STENECK
 MADAME PASCALE COLTIER
 MADAME MARTINE BOUVET
 MADAME EVELYNE GUERIN

Vote Pour : **Unanimité** Contre : Abstentions :

Commission n°6 => **Urbanisme sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis ALEXANDRE**

MONSIEUR JOEL LEFEVRE
 MONSIEUR BENJAMIN TOUITOU
 MADAME KENZA LHAMZI
 MADAME CELINE KONIGSBAUER
 MADAME CELINE RUVA

Vote Pour : **Unanimité** Contre : Abstentions :

Commission n°7 => **Affaires scolaires / Petite Enfance / Jeunesse sous la Présidence de Madame Mélanie LE SAUTER**

MADAME CELINE RUVA
 MADAME SANDRINE STENECK
 MONSIEUR FRANCIS NGASSI TAGA
 MADAME CARINE MARY
 MADAME CELINE KONIGSBAUER
 MONSIEUR JEAN-CLAUDE MATHIAS

Vote Pour : **Unanimité** Contre : Abstentions :

Commission n°8 => **Sports / Anciens combattants sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves CONNAN**

MONSIEUR CLAUDE SPIQUEL
MONSIEUR PASCAL COMMEAUX
MADAME MARTINE BOUVET
MONSIEUR BENJAMIN TOUITOU
MONSIEUR WILLY KLEIN
MONSIEUR JACQUES PLAISANT
MONSIEUR JEAN LOUIS ALEXANDRE

Vote Pour : **Unanimité** Contre : Abstentions :

Commission n°9 => **Logement / Communication / Relation avec la population sous la Présidence de Madame Céline RUVA**

MADAME SANDRINE STENECK
MADAME BEATRICE BAUDRY
MONSIEUR FRANCIS NGASSI TAGA
MONSIEUR JEAN LOUIS ALEXANDRE
MADAME ROSELYNE BRUNON

Vote Pour : **Unanimité** Contre : Abstentions :

Commission n°10 => **Commerce / Artisanat sous la Présidence de Monsieur Patrick VERGE**

Willy KLEIN demande à rejoindre cette commission. Ce qui est accepté à l'unanimité par l'assemblée délibérante.

MADAME MARYSE FLECHE
MONSIEUR JEAN-YVES CONNAN
MADAME KENZA LHAMZI
MONSIEUR Willy KLEIN

Vote Pour : **Unanimité** Contre : Abstentions :

Commission n°11 => **Infrastructures de télécommunication et numériques / Économies d'énergie / Transports sous la Présidence de Monsieur Pascal COMMEAUX**

MONSIEUR JOEL LEFEVRE
MONSIEUR JACQUES PLAISANT
MONSIEUR JEAN LOUIS ALEXANDRE

Vote Pour : **Unanimité** Contre : Abstentions :

Ludovic TORO propose une nouvelle commission suite à la délégation attribuée à Monsieur KLEIN ; acceptée à l'unanimité.

Commission n°12 => **Emploi et développement économique sous la présidence de Monsieur Willy KLEIN**

Pascal COMMEAUX
 Joel LEFEVRE
 Jean-Yves CONNAN
 Jacques PLAISANT
 Pascale COLTIER

Vote Pour : **Unanimité** Contre : Abstentions :

4/ DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL DANS DIVERS ORGANISMES

RAPPORTEUR : Ludovic TORO

Ludovic TORO rappelle que vu l'article L 5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui énonce que le mandat des délégués des Conseillers Municipaux expire lors de la séance d'installation de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

Considérant que le Conseil Municipal de Coubron est représenté dans diverses associations ou organismes et qu'il convient de renouveler les représentants du Conseil Municipal au sein de ces organismes.

Commission Communale Chambre d'Agriculture :

Titulaire : Jean-Yves CONNAN Suppléant : Céline RUVA

Vote Pour : **25** Contre : Abstention : 2 (Monsieur Jean-Claude MATHIAS et Madame Roselyne BRUNON)

Tribunaux paritaires – baux ruraux :

Titulaire : Alain PAPIN Suppléant : Jean-Yves CONNAN

Vote Pour : **25** Contre : Abstention : 2 (Monsieur Jean-Claude MATHIAS et Madame Roselyne BRUNON)

Centre Interdépartementale de Gestion de la Petite Couronne d'Île de France :

Titulaire : Sébastien GASPARD Suppléant : Jean-Yves CONNAN

Vote Pour : **25** Contre : Abstention : 2 (Monsieur Jean-Claude MATHIAS et Madame Roselyne BRUNON)

Comité Nationale d'Action Sociale

Titulaire : Sébastien GASPARD Suppléant : Alain PAPIN

Vote Pour : **25** Contre : Abstention : 2 (Monsieur Jean-Claude MATHIAS et Madame Roselyne BRUNON)

Prévention Routière :

Titulaire : Patrick VERGE

Suppléant : Ludovic TORO

Vote Pour : **25** Contre : Abstention : 2 (Monsieur Jean-Claude MATHIAS et
Madame Roselyne BRUNON)

Mission Locale pour l'Emploi de la Dhuis :

Titulaire : Joël LEFEVRE

Suppléant : Pascal COMMEAUX

Vote Pour : **25** Contre : Abstention : 2 (Monsieur Jean-Claude MATHIAS et
Madame Roselyne BRUNON)

Commission Cantonale d'Aide Sociale :

Titulaire : Evelyne GUERIN

Suppléant : Pascale COLTIER

Vote Pour : **25** Contre : Abstention : 2 (Monsieur Jean-Claude MATHIAS et
Madame Roselyne BRUNON)

Conseil d'Administration Hôpital Intercommunal LERAINCY/MONTFERMEIL :

Titulaire : Evelyne GUERIN

Suppléant : Mélanie LE SAUTER

Vote Pour : **25** Contre : Abstention : 2 (Monsieur Jean-Claude MATHIAS et
Madame Roselyne BRUNON)

Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance avec Vaujours

Titulaire : Sébastien GASPARD

Suppléant : Claude SPIQUEL

Vote Pour : **25** Contre : Abstention : 2 (Monsieur Jean-Claude MATHIAS et
Madame Roselyne BRUNON)

5/ DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE (CAO)**RAPPORTEUR : Sébastien GASPARD**

Sébastien GASPARD rappelle que la Commission d'Appel d'Offre est composée de Membres à voix délibérative issus de l'assemblée délibérante et, le cas échéant, de membres à voix consultative autorisés à participer aux travaux de la CAO ou convoqués facultativement par elle en raison de leur compétence dans le domaine du marché concerné. Elle est obligatoirement réunie pour les marchés formalisés, sauf urgence impérieuse, et les marchés dont la valeur estimée hors taxe est supérieure aux seuils européens figurant en annexe n°2 du Code de la Commande Publique.

Il est demandé au Conseil Municipal de procéder à l'élection des membres du conseil qui constitueront la Commission d'Appel d'Offres à caractère permanent.

Liste des candidats :

Titulaires : - Claude SPIQUEL
 - Sébastien GASPARD
 - Pascal COMMEAUX
 - Jean-Yves CONNAN
 - Martine BOUVET

Suppléants : - Alain PAPIN
 - Jean Louis ALEXANDRE
 - Céline RUVA
 - Jacques PLAISANT
 - Pascale COLTIER

Le dépouillement du vote qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :

- Nombre de votants : 27
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 27
- Bulletins blancs à déduire : 2
- Nombre de suffrages exprimés : 25

Ont obtenu 25 voix et **sont élus membres** :

Titulaires : - Claude SPIQUEL
 - Sébastien GASPARD
 - Pascal COMMEAUX
 - Jean-Yves CONNAN
 - Martine BOUVET

Suppléants : - Alain PAPIN
 - Jean Louis ALEXANDRE
 - Céline RUVA
 - Jacques PLAISANT
 - Pascale COLTIER

6/ FIXATION DU NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

RAPPORTEUR : Evelyne GUERIN

Ludovic TORO explique qu'il est proposé de fixer à **huit** le nombre des membres du conseil d'administration, répartis comme suit :

- Le Maire, Président de droit du Conseil d'Administration,
- **Quatre membres élus** au sein du Conseil Municipal,
- **Quatre membres nommés** par le Maire dans les conditions de l'Article L. 123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

PAS D'OBSERVATION

VOTE :
 Pour : **27 (à l'unanimité)**
 Contre : 0
 Abstention : 0

7/ ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

RAPPORTEUR : Evelyne GUERIN

Ludovic TORO rappelle que les articles R123-7 et suivants et L123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles disposent que les membres élus en son sein par le Conseil Municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret.

Liste des candidats :

Evelyne GUERIN
Pascale COLTIER
Céline KONIGSBAUER
Martine BOUVET

Le dépouillement du vote qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :

- Nombre de votants : 27
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 25
- Bulletins blancs à déduire : 2
- Nombre de suffrages exprimés : 25

Ont obtenu 25 voix et **sont élus membres** :

Evelyne GUERIN
Pascale COLTIER
Céline KONIGSBAUER
Martine BOUVET

8/ DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) INSTITUTEE PAR LA METROPOLE DU GRAND PARIS 2

RAPPORTEUR : Sébastien GASPARD

Sébastien GASPARD rappelle que la Loi NOTRe du 7 août 2015 prévoit la création de la métropole du Grand Paris à compter du 1^{er} janvier 2016. Etablissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, la métropole du Grand Paris exerce en lieu et place des communes et EPCI préexistants de son périmètre, des compétences en matière d'aménagement de l'espace métropolitain, de développement et d'aménagement économique, social et culturel, de protection et de mise en valeur de l'environnement et de politique du cadre de vie et de politique locale de l'habitat (article L5219-1 II du CGCT)¹.

Il ajoute qu'à la suite du renouvellement de l'exécutif municipal, il convient de désigner à nouveau le représentant de la commune dans cette instance et son suppléant.

Ludovic TORO annonce les noms de deux candidats ; lui-même titulaire et Sébastien Gaspard suppléant.

PAS D'OBSERVATION

VOTE :

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 2 (Monsieur Jean-Claude MATHIAS et Madame Roselyne BRUNON)

9/ EXERCICE DU DROIT À LA FORMATION DES ÉLUS

RAPPORTEUR : Sébastien GASPARD

Sébastien GASPARD rappelle que les élus locaux bénéficient, depuis 1992, d'un droit à la formation. Et, qu'afin de pouvoir exercer au mieux les compétences qui leur sont dévolues, ils ont le droit de bénéficier d'une formation individuelle adaptée à leurs fonctions.

Il ajoute qu'un montant de 2154 euros sera donc inscrit au Budget Primitif 2020 de la commune, à l'article 6535, au titre de la formation des élus.

Jean-Claude MATHIAS demande si la formation est également prévue pour les élus de l'opposition.

Ludovic TORO indique que le CGCT dispose que cette formation est prioritairement destinées aux élus disposant d'une délégation.

Par ailleurs, il ajoute que le budget formation est très contraint, et que cela paraît donc difficile.

Roselyne BRUNON ajoute que lors d'un précédent mandat, les formations étaient données par un organisme extérieur.

PAS D'OBSERVATION

VOTE :

Pour : **27 (à l'unanimité)**

Contre : 0

Abstention : 0

10/ TAUX DES TAXES LOCALES 2020

RAPPORTEUR : Sébastien GASPARD

Sébastien GASPARD explique qu'au vu de loi d'urgence promulguée le 23 mars 2020 pour faire à l'épidémie du Covid-19, la date limite est reportée au 3 juillet 2020. En l'absence de délibération, les taux et tarifs 2019 seront prorogés.

Puis, il précise que du fait de la réforme de la fiscalité directe locale, dès 2020, les taux de taxe d'habitation sont gelés à hauteur de ceux appliqués en 2019. Le taux retenu sera le taux voté en 2019, soit 27,05% et générera un produit de 2 473 452 €. Ce produit sera versé par l'Etat à la Ville (article 73111) mais il ne fait plus l'objet d'un vote. Le vote ne portera donc que sur les taux de Taxe Foncière Bâti (13,31 %) et Non Bâti (91,69%).

Sébastien GASPARD rappelle que les taux de fiscalité locale n'ont pas augmentés depuis 2013.

Ludovic TORO rajoute que les taux des taxes locales votés par le Conseil Municipal ne seront pas augmentés.

PAS D'OBSERVATION

VOTE :

Pour : **25**

Contre : 0

Abstention : 2 (Monsieur Jean-Claude MATHIAS et Madame Roselyne BRUNON)

11/ STATUT DE COLLABORATEUR OCCASIONNEL DE SERVICE**RAPPORTEUR : Sébastien GASPARD**

Sébastien GASPARD rappelle que dans une volonté d'associer les citoyens à la vie publique, les communes peuvent accepter de les faire participer à leurs actions, et que des particuliers peuvent ainsi être amenés à apporter leur concours aux collectivités territoriales, dans le cadre normal de leurs activités, de manifestations municipales ou de situations d'urgence par exemple.

Sébastien GASPARD explique le collaborateur bénévole est ainsi celui qui, en sa seule qualité de particulier, apporte une contribution effective à un service public dans un but d'intérêt général. Mais que recrutement de collaborateurs bénévoles reste toutefois exceptionnel et se fait en fonction des besoins de la commune, et après un examen approfondi du dossier du candidat.

Il ajoute que ces interventions, qui ne peuvent être que temporaires et non rémunérées, doivent également intervenir en tenant compte des contraintes de service et être encadrées par une convention d'accueil établie par la commune.

Roselyne BRUNON intervient afin de préciser que cela est une très bonne idée.

PAS D'OBSERVATION**VOTE :**

Pour : 27 (à l'unanimité)

Contre : 0

Abstention : 0

12/ ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES COORDONNE PAR LE SIGEIF POUR L'ACHAT DE GAZ NATUREL DE FOURNITURE ET DE SERVICES EN MATIERE D'EFFICACITE ENERGETIQUE**RAPPORTEUR : Claude SPIQUEL**

Claude SPIQUEL rappelle qu'en application de directives européennes transposées en France, les marchés de l'électricité et du gaz naturel sont intégralement ouverts à la concurrence.

Il ajoute que l'adhésion au groupement de commandes du Sigeif permet par ailleurs de s'affranchir de la gestion des procédures (documents techniques et administratifs, publicité, analyse et sélection des offres) tout en conservant la maîtrise du marché (son exécution notamment au travers des paiements de factures).

Claude SPIQUEL explique alors que le Sigeif, coordonnateur, est indemnisé des frais afférents au fonctionnement du groupement par une participation financière versée par les membres, déterminée dans l'acte constitutif du groupement, et cette participation est calculée annuellement au 1^{er} janvier, sur la base tarifaire de 0.18 € par habitant-valeur 2020 (révision annuelle sur la base de l'index INSEE « ingénierie »). L'adhésion au groupement permettrait donc à la Ville de bénéficier dès le 1/1/2021 des tarifs négociés pour la fourniture du gaz naturel et de services associés pour l'ensemble de ses sites.

Jean-Claude MATHIAS s'interroge sur les frais engendrés.

Claude SPIQUEL répond que cela s'élèvera environ à 864 euros puisqu'il s'agit de 18 centimes d'euros par habitants, pour 2020.

PAS D'OBSERVATION

VOTE :

Pour : **27 (à l'unanimité)**

Contre : 0

Abstention : 0

13/ APPROBATION DU DOSSIER DE CONSULTATION D'ENTREPRISES DU MARCHE DE FOURNITURE ET D'ACHEMINEMENT DU GAZ NATUREL ET DE L'ELECTRICITE ET DES SERVICES ASSOCIES – ATTRIBUTIONS DES ACCORDS-CADRES LOT 1 et LOT 2

RAPPORTEUR : Claude SPIQUEL

Claude SPIQUEL rappelle que conformément à la directive européenne, relative aux règles communes pour le marché intérieur de l'électricité, reprise par la loi du 7 décembre 2010 dite loi « NOME », depuis 2015, les tarifs réglementés de vente de gaz naturel et d'électricité disparaissent progressivement pour les sites professionnels, dont les bâtiments publics.

Il ajoute que la ville a établi un Dossier de Consultation des Entreprises ayant pour objet : la fourniture et l'acheminement de gaz naturel et d'électricité et services associés, et constitué sous la forme d'accord-cadre sans montant minimum ni maximum, conclu avec un titulaire par lot, et selon la procédure d'un appel d'offres ouvert en application des articles de la Commande Publique R.2162-2 et R.2162-13 à R.2162-14, L.2124-2, et R.2161-2 à R.2161-5. Et, qu'un avis d'appel public à la concurrence a été publié pour le marché d'appel d'offres n°20200101 au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP), au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) le 31/01/2020 sous la référence de publication n°20-15200 et de l'avis rectificatif n°2026060, et sur le profil acheteur de la ville : www.coubron.fr, le 31/01/2020 sous le n° de procédure 233194.

Claude SPIQUEL explique que le marché a été décomposé en deux lots : Lot n°1 : Fourniture et acheminement de gaz naturel et services associés & lot n°2 : Fourniture et acheminement d'électricité et services associés.

PAS D'OBSERVATION

VOTE :

Pour : **25**

Contre : 0

Abstention : 2 (Monsieur Jean-Claude MATHIAS et Madame Roselyne BRUNON)

14/ MARCHE DE FOURNITURE ET LIVRAISON DE DENREES ALIMENTAIRES POUR LA CUISINE CENTRALE MUNICIPALE N°20190301 – RECONDUCTIONS EXPRESSES DES ACCORDS-CADRES ALLOTIS

RAPPORTEUR : Claude SPIQUEL

Claude SPIQUEL rappelle que par délibération n°19/035 du 13 juin 2019, le Conseil Municipal a approuvé le marché de fourniture et livraison de denrées alimentaires décomposé en 11 lots distinctifs, et autoriser Monsieur le Maire à signer la conclusion des accords-cadres avec l'ensemble de ces fournisseurs.

Claude SPIQUEL explique que conformément à l'article 4.2 du Cahier des Clauses Administratives Particulières, il est stipulé que les accords –cadres sont conclus pour une durée contractuelle d'un an (douze mois) à compter de la date de notification, et reconductible expressément deux fois un an sans excéder trois ans (36 mois).

Il ajoute que les accords-cadres ont été notifiés par tous fournisseurs le 21 juin 2019. Et, que le C.C.A.P prévoit donc dans son article la reconduction expresse des contrats des fournisseurs pour une nouvelle période d'un an (douze mois), à compter du 22 juin 2020 au 21 juin 2021.

Jean-Claude MATHIAS tient à féliciter la commune, qui privilégie les circuits courts.

PAS D'OBSERVATION

VOTE :

Pour : **27 (à l'unanimité)**

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur le Maire lève la séance à 22h00

La secrétaire de séance
Patricia ROBIDA

Le Maire,
Conseiller Régional d'Ile-de-France
Vice-Président de Grand Paris Grand Est
Ludovic TORO

